





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-966**

**Séance publique du**

**15 décembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206864-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION  
VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLES - PROGRAMME 2022**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES  
Direction Développement Durable et  
Stratégies

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2021

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**OBJET** : DEVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLES - PROGRAMME 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville poursuit son opération ambitieuse de végétalisation des 78 cours d'écoles lancée en 2021, dans le cadre de son Plan Local de Développement Durable.

A ce titre, une douzaine de cours d'écoles vont faire l'objet d'interventions dont des projets importants de désimperméabilisation et végétalisation.

Les dossiers vont faire l'objet d'une demande de subventionnement spécifique auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en raison du volet important de désimperméabilisation des sols accompagnant le programme de végétalisation prévu, dans le cadre d'un appel à projet s'intitulant « Un coin de verdure pour la pluie ». Cet appel à projet vise à encourager et co-financer, jusqu'à une hauteur de 70%, les projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles.

La Ville a fait, de cette opération, un axe stratégique de ce mandat en approuvant une autorisation de programme de 5 millions d'euros pour ces projets sur 5 ans, à raison de 1 million d'euros par an (délibération n°DL.2021-439 du Conseil Municipal du 12 février 2021 – Création d'une autorisation de programme pour l'opération « végétalisation des cours d'écoles »).

Les enjeux de cette opération sont majeurs :

- La lutte contre les îlots de chaleurs urbains ;
- La restitution de la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux pluviales afin de diminuer le risque d'inondation en aval et permettre le rechargement des aquifères ;
- La végétalisation et la restitution de zones favorables à la biodiversité ;
- La sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de la ressource aquatique et de la désimperméabilisation des sols.

L'objectif est ensuite de déployer progressivement ce type de programme aux autres écoles de la Ville et de solliciter à l'avancement des financements complémentaires et subventionnements spécifiques.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ou tout autre organisme accompagnant ce type de projets et à signer tout document afférent ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2021-966 - DEVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPÉRATION VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ÉCOLES - PROGRAMME 2022-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

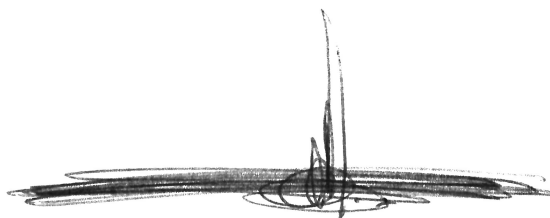
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»